

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FÉLINES -19 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à 20h30, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire le 11 mai 2017, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Tous les membres étaient présents sauf Mme Noëlle EYRAUD excusée.

### Approbation du dernier conseil municipal

Après lecture, les membres du conseil approuvent le dernier compte-rendu.

### Confirmation de décision pour le Site de la Soucheyre :

Après la décision défavorable du conseil lors de sa séance du 7 avril 2017, le jeune couple qui désire acheter le site de la Soucheyre pour y créer des chambres d'hôtes et un gîte a demandé à M. le Maire de réunir les adjoints pour leur persuader de la viabilité de leur projet.

Depuis le 7 avril 2017, de nouveaux éléments étayent leur demande :

- Ils ont leurs capacités financières
- Ils sont prêts à s'engager pour mener leur projet à terme.

M. le Maire a remis la question à l'ordre du jour et demande donc au conseil de confirmer ou d'invalider le vote du 7 avril 2017.

Il fait observer que les opérations de désamiantage, sans compter l'entretien du site, coûteraient très chères à la mairie et que laisser le site à l'état de friche ne donne pas une bonne image de la commune.

Après débat, les membres du conseil votent à bulletin secret.

Après dépouillement, le conseil confirme donc sa volonté de ne pas vendre le site de la Soucheyre.

### Etablissement Public Foncier-Smaf : Négociation du prix d'achat de la parcelle B 55

Vu la délibération du 7 avril 2017,

Vu le projet pour la commune de constituer une réserve foncière et de créer une zone économique.

Vu l'accord de la propriétaire actuelle de la parcelle B 55 pour céder son terrain à la mairie

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier le prix d'achat par l'Etablissement Public Foncier

### Syndicat des Energies de la Haute-Loire, groupement de commandes pour la fourniture de l'électricité

Vu l'ouverture du marché,

Vu la proposition faite par le SDE de la Haute Loire de se regrouper pour bénéficier de prix plus attractifs quant à la fourniture d'électricité,

Vu l'absence de bilan pour l'éclairage public et ainsi connaître l'économie réalisable,

Le conseil suspend sa décision jusqu'à la réception des éléments attendus.

### **Voirie Sembadel-gare : enfouissement des réseaux -avenant pour le Syndicat des Energies : restructuration du réseau Basse Tension**

Le réseau électrique sur Sembadel-Gare fait l'objet d'un enfouissement et un transformateur doit être installé en bord de route de champvieille avec un passage sous la voie ferrée.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation correspondant au seul coût HT du génie civil et du fonçage sous voie ferrée. Dans le cas présent la participation financière de la commune est estimée à **2 606,91 €**.

Le conseil municipal approuve cette dépense.

### **Communauté d'agglomération du Puy en Velay : opposition au transfert de la compétence pour l'habitat indigne**

Vu l'article 75 de la loi Alur transférant automatiquement à la communauté d'agglomération la compétence habitat, sauf si un ou plusieurs maires s'y opposent,

Le conseil municipal de Félines veut garder la compétence habitat et s'oppose donc à son transfert .

### **Inscription de projets de Desserte forestière :**

Le projet couvre les massifs de Lous Bos, las Goutte et de Peygut -le Bois noir. Il concerne la desserte forestière

- sur Estables,
- sur la Souchère-Peygut- les 4 chemins, ,
- Peygut-les 4 chemins- route de Champvieille,

L'Europe, l'Etat et la Région peuvent allouer une subvention allant jusqu'à 80% ;

Le conseil municipal décide de présenter ce projet en globalité et son dossier de demande de subvention avec la commune de Bonneval.

### **Cimetière : affichage des tombes sur le journal internet de la commune :**

Le conseil municipal de Félines, après en avoir délibéré, décide de publier les photos de tombes du cimetière sur le site Internet de la commune.

Seuls les noms des défunts gravés sur les pierres tombales seront visibles.

### **Congé maladie de l'employé technique intercommunal**

Le conseil municipal donne pouvoir au bureau des adjoints pour gérer un éventuel recrutement pour pallier à la mise en temps partiel pendant trois mois de l'employé technique communal.

### **Bureau des Elections,**

Rotations des astreintes du bureau de vote pour les élections législatives

### **Ancien couvent : réfection d'un appartement F2 vacant**

Le conseil décide de faire rénover l'appartement F2 libre de location à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### **Ancien presbytère : montant du loyer**

Vu la délibération 11/2016 du 11 mars 2016 fixant le montant du loyer et des charges de l'ancien presbytère

Vu le décompte du chauffage pour une période d'un an Le conseil municipal décide de conserver le même montant global loyer et charges

### **Subvention pour un voyage scolaire d'un enfant de Félines fréquentant l'Ecole primaire privée de Craponne sur Arzon**

Le Maire lit aux conseillers une demande de subvention d'une école privée élémentaire pour le financement de sorties scolaires pour un de ses élèves habitant Félines.

La commune de Félines participe déjà aux frais de fonctionnement de cet établissement scolaire privé et considère que la somme versée doit suffire aux différents frais liés à la scolarité d'un enfant.

Aussi compte tenu de la somme demandée peu élevée, le conseil refuse de verser cette subvention et souhaite que l'association de parents d'élèves sur cet établissement ou la famille prenne en charge cette dépense.

### **Ancien Couvent :**

M. le Maire est heureux d'annoncer l'octroi d'une subvention de 23 000 € par la Région pour la première tranche de réhabilitation de l'ancien couvent

Séance levée à 0h45